

Public	Pré-requis	Durée	Coût
Toute personne travaillant à proximité de réseaux aériens ou enterrés Formation pour les opérateurs	Maîtriser la langue française Aucun pré requis n'est exigé	1 jour soit 7 heures	190 € HT 228 € TTC



**Nature de la sanction :** Attestation de fin de formation



## Pédagogie

### ► Résultats attendus

Sensibiliser les utilisateurs sur la réglementation, les différents réseaux et les risques identifiés

### ► Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour objectif de préparer au passage de l'examen du ministère de l'environnement

Pour cela, le stagiaire devra être capable d'identifier les différents réseaux, ainsi que les risques liés aux interventions à proximité de ces derniers et donc de la réglementation ministérielle

### ► Méthodes pédagogiques

Exposé détaillé et discussions partage d'expérience

Diaporama reprenant le contenu du programme

Livret remis en fin de formation



## Calendrier 2022

### ► Agen

- 11 octobre

### ► Marmande

- 22 mars

### ► Périgueux

- 25 avril et 26 septembre

### ► Intervenant

- Frédéric LEZIN

Sud Management Entreprises est reconnu  
comme centre d'examen AIPR  
depuis le 30 août 2018

*Lieux aménagés et modalités adaptées pour  
faciliter l'accès et l'usage aux personnes en  
situation de handicap.*

# PROGRAMME

## État des lieux

- Situation
- Stratégie retenue

## Le guichet unique

- Mise en place
- Identifier les différents réseaux

## Projet de travaux

- Les étapes d'un projet (DT Déclaration projet de travaux)
- Les classes de précision

## Le chantier en phase d'étude

- Identifier les situations dangereuses ou inattendues
- La déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)

## Pendant le chantier

- Le marquage piquetage
- Respect des signes avertisseurs et indicateurs
- Respect du terrain et des moyens de repérage

## Les bonnes pratiques

- Le guide technique
- Les risques et principales recommandations

## Les imprévus

- Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- La règle des 4A

## QCM

- Questionnaire formatif en préparation à l'examen
- Passage de l'examen AIPR : il sera mis à disposition de chaque candidat un terminal informatique individuel donnant accès à la plateforme QCM du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie